

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 10 octobre 2023 – 20h00

<u>Etaient présents</u>: Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, MARAIS Jean-Claude, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, VÉRITÉ Mickaël, DESCHOOLMEESTER Denis, GUILLIN Benoît, CISSE Emmanuel, LARDON Damien et Mmes FOUGERAY Sandrine, TOUCHARD Annabelle, LE BRETON Carole, POITOU Céline, RAGOT Christelle.

<u>Étaient absentes excusées</u>: Mmes MOISE Tania (procuration à Mr VÉRITÉ Mickaël), PLANCHON Anne France (procuration à Mr LARDON Damien), GARNIER Christelle (procuration à Mr MARAIS Jean Claude).

Secrétaire de séance : Mr MARAIS Jean Claude.

Convocation et affichage: 3 octobre 2023

Membres en exercice: 18 présents: 15 votants: 18

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 12 Septembre 2023.

VIREMENT DE CREDIT - COMMUNE (Décision) :

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme.

L'État a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme. La commune avait décidé une augmentation du taux de THP entre 2017 et 2019. Cela déclenche la mise en œuvre d'un prélèvement dont le montant s'élève à 5 323 €.

Données	Montants
Base THp communale 2020	887 187
Différence de taux constatée entre 2017 et 2019	0,60 %
Montant du prélèvement	5 323 €

Ce prélèvement s'est imputé sur les avances mensuelles de fiscalité directe locale qui ont été versées au cours du mois de juillet 2023. Mr Le Maire a donc pris le virement de crédit suivant :

Désignation	Déper	Dépenses (1)		es (1)
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 323,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 323,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-73918 : Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	0,00€	5 323,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00€	5 323,00 €	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	5 323,00 €	5 323,00 €	0,00€	0,00€

ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT-SÉCURITÉ DU TROTTOIR RUE ARMAND CHARBONNIER (Délibération) :

Des demandes d'offres ont été effectuées relatives aux travaux d'aménagement et sécurité du trottoir rue Armand Charbonnier. Quatre entreprises ont déposé des offres :

- Colas
- Pigeon
- HRC
- EIFFAGE

Après analyse de la Commission de Voirie, Urbanisme et Aménagement du territoire, il apparait que l'entreprise Colas a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 32 500 HT soit 39 000 TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise Colas,
- D'AUTORISER Mr Le Maire à signer le marché correspondant,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

	PROCURATION	POUR	CONTRE	ABSENTION
	A			
HUBERT JEAN Paul:		X		
GARNIER Christelle:	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond:		X		
LARDON Damien:		X		
RAGOT Christelle:		X		
PLANCHON A France:	Mr LARDON	X		
MARAIS Jean-Claude:		X		
CISSE Emmanuel:		X		
JUGE Didier:		X		
LE BOUCHER Franck:		X		

VERITE Mickael:		X	
MOISE Tania:	Mr VERITE	X	
TOUCHARD		X	
Annabelle:			
FOUGERAY Sandrine:		X	
DESCHOOLMEESTER		X	
Denis:			
GUILLIN Benoît:	NON ARRIVÉ		
POITOU Céline :		X	
LE BRETON Carole:		X	

ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (Délibération) :

Arrivée de Mr GUILLIN Benoît, Conseiller municipal.

Des demandes d'offres ont été effectuées relatives aux travaux d'assainissement. Trois entreprises ont déposé des offres.

- CANA OUEST
- GT CANALISATION
- Entreprise CISSÉ

Après analyse de la Commission de Voirie, Urbanisme et Aménagement du territoire, il apparait que l'entreprise CISSE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 23 620 HT soit 28 344 TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, décide

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise CISSÉ,
- D' AUTORISER Mr le Maire à signer le marché correspondant,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul:		X		
GARNIER Christelle:	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond:		X		
LARDON Damien:		X		
RAGOT Christelle:		X		
PLANCHON A France:	Mr LARDON	X		
MARAIS Jean-Claude:		X		
CISSE Emmanuel:				X
JUGE Didier:		X		
LE BOUCHER Franck:		X		
VERITE Mickael:		X		
MOISE Tania:	Mr VERITE	X		

TOUCHARD	X	
Annabelle:		
FOUGERAY Sandrine:	X	
DESCHOOLMEESTER	X	
Denis:		
GUILLIN Benoît:	X	
POITOU Céline :	X	
LE BRETON Carole :	X	

CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA CANTINE (Délibération) :

Mr LARDON, Maire-Adjoint rappelle que suite à la Délibération D2023-38 en date du 02 mai 2023, le Conseil municipal avait accepté que la commune reprenne la gestion de la cantine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2024.

Deux modes de gestion sont possibles :

- Par la commune directement en autogestion,
- En Délégation de Service Public.

Plusieurs scénarios concernant le choix de mode de gestion ont été présentés à la commission : 3 sur le mode DSP et 3 sur le mode en autogestion par la commune.

Après analyse de la Commission Ecole, Cantine, Enfance, les membres proposent aux élus une autogestion par la commune au motif

- D'une meilleure qualité des repas choisis et préparés sur place,
- D'un coût similaire à une gestion DSP,
- D'une réponse à la demande des salariés actuels de l'association qui seront repris par la commune.

Le scénario doit cependant être retravaillé. Mr Le Maire propose de choisir l'autogestion par la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE l'autogestion de la cantine par la Mairie.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul:		X		
GARNIER Christelle:	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond:		X		
LARDON Damien:		X		
RAGOT Christelle:		X		
PLANCHON A France:	Mr LARDON	X		
MARAIS Jean-Claude:		X		
CISSE Emmanuel:		X		
JUGE Didier:		X		

LE BOUCHER Franck:		X	
VERITE Mickael:		X	
MOISE Tania:	Mr VERITE	X	
TOUCHARD		X	
Annabelle:			
FOUGERAY Sandrine:		X	
DESCHOOLMEESTER		X	
Denis:			
GUILLIN Benoît:		X	
POITOU Céline :		X	
LE BRETON Carole:		X	

<u>DELIBERATION SPECIFIQUE AUTORISANT A PASSER LE MARCHE D'ENERGIE.</u>

Mr Le Maire rappelle que le contrat de fourniture d'énergie électrique pour tous les points de livraison de la commune prend fin au 31 Décembre 2023.

Considérant que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux ou non entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics que le Maire ne peut signer sans délibération préalable du Conseil municipal l'autorisant, et cela même si les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que le Conseil municipal peut autoriser le Maire à passer des marchés publics de façon générale ou limitativement, dans une délégation permanente.

Considérant que lorsque celle-ci ne permet pas à un Maire de procéder à la passation d'un marché public, le Conseil municipal l'autorise alors par délibération expresse.

Et considérant l'instabilité des prix et les tensions sur le marché, l'offre est valable uniquement le jour de la demande et la réponse doit être apportée avant 16h00.

Mr Le Maire demande l'autorisation exceptionnelle de passer le marché public de l'énergie électrique pour l'offre économiquement la plus avantageuse.

Mr Le Maire informe que nous sommes sur une estimation de moins de 70 000 HT pour une facturation annuelle de tous les points de livraison.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le marché le plus économiquement avantageux pour une durée d'un an.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul:		X		
GARNIER Christelle:	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond:		X		
LARDON Damien:		X		
RAGOT Christelle:		X		
PLANCHON Anne	Mr LARDON	X		
France:				
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel:		X		
JUGE Didier:		X		
LE BOUCHER Franck:		X		
VERITE Mickael:		X		
MOISE Tania:	Mr VERITE	X		
TOUCHARD		X		
Annabelle:				
FOUGERAY Sandrine:		X		
DESCHOOLMEESTER		X		
Denis:				
GUILLIN Benoît:		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DECISION)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

• DIA

Mr La Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 1. DIA07204623Z0020 18 Rue de la Fabrique,
- 2. DIA07204623Z0021 7 place de Verdun,
- 3. DIA07204623Z0022 19 Rue du Général de Gaulle,
- 4. DIA07204623Z0023 18 Rue de la Douve.

• ACHAT

Mr le Maire informe des devis signés :

PC Services-vidéoprojecteurs pour l'école: 6 500.70 HT,

ABC site web: formation: 350 HT,

LPO pour le suivi des nids des hirondelles (sur 5 ans): 5 975 HT,

Société DESCHOOLMEESTER : 393.81 HT : réparation de la porte de la Salle Polyvalente.

PAROLES AUX ADJOINTS

- Mr ESNAULT Raymond, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont démarré. Il y aura une réunion chaque semaine.

Les projets 2024 sur lesquels la commission va travailler sont les suivants : Aménagement de l'entrée de bourg,

Jardinière devant la mairie pour les oliviers.

- Mr MARAIS Jean Claude, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :

Les volets de l'école seront finis de poser la première semaine des vacances d'automne. La façade du logement communal à coté de la poste sera faite début novembre. Les projets de 2024 dont je suis en attente de devis sont les WC publics, et les WC de la cantine.

- Mr LARDON Damien, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :

Le projet de l'école sera la biodiversité pour cette année : pour ce faire, les professeurs des écoles vont utiliser le terrain du presbytère. Ils sont également à la recherche d'un plan d'eau et d'une forêt sur la commune.

La demande de subvention auprès de la commune pour la cantine sera pour cette année de $17\,000$ €.

La tyrolienne sera fabriquée semaine 42 et livrée semaine 43.

L'Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves a eu lieu le 28 septembre 2023 et ils ont fait dons de 5 500€ à la coopérative scolaire.

Le bureau a été totalement renouvelé.

Nous avons des soucis récurrents de comportements de certains enfants pendant la pause méridienne.

- Mr VERITE Mickael, Conseiller Municipal donne les informations suivantes :

Concernant l'avancée du projet du lotissement, et son obligation de faire une étude d'impact, une Visio-conférence avec la DREAL est programmée pour répondre à leurs questions et espérer ne plus avoir cette étude d'impact à faire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

• NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE A PARTIR DE JANVIER :

AVANT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	1 ^{ER} SAMEDI
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-
13h30-15h00	13h30-		13h30-	13h30-	11h30
131130-131100	16h00		16h00	15h00	111130

APRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	1 ^{ER} SAMEDI
8h -12h00	8h -12h00	8h -12h00	8h -12h00	8h -12h00	8h30-
13h30-15h00	13h30-		13h30-	13h30-	11h30
131130-131100	17h30		17h30	15h00	111130

• CANDIDATURE AU PROGRAMME VILLAGE AVENIR AVEC LES PROJETS SUIVANTS :

- Cabinet médical,
- France Services Poste,
- Superette,
- Halle aux sports,
- Aménagement urbain,
- Toiture et enduit extérieur de l'église,
- Chauffage école et mairie.

• ENR – LOI APER : PANNEAUX SOLAIRES :

Il faut recenser avant la fin d'année les énergies renouvelables : ombrières, éoliennes etc... possibles sur le territoire de la commune. Pour ce faire, il nous faudra préparer une réunion publique avec les habitants du Breil sur Merize.

• LA FEPEM : Fédération des particuliers employeurs des Pays de la Loire

La Fepem est l'unique organisation socio-professionnelle représentative du secteur de l'emploi direct à domicile et mandataire (particuliers employeurs d'assistantes maternelles, d'employés familiaux, d'aide à domicile...).

La Fepem nous sollicite pour l'ouverture d'un PRPE (point relais) au sein de notre France services et ayant pour objet d'élargir l'offre de services rendues aux publics. Les élus sont favorables à ce projet.

COURRIER

- Démission de Mme VAILLANT Mikaëla, Conseillère municipale,
- Avis de notification du Département d'une subvention de 20 798€ au titre des amendes de polices pour 2023 relative à l'aménagement de la rue de l'école.
- Demande de la Papeterie du Bourray de l'avis du Conseil pour un plan d'épandage : avis favorable.

DATE

- Concert de musique, dimanche 15 octobre 2023 à 15h à la salle polyvalente,
- Commission de Finances, mardi 17 octobre 2023 à 20h,
- Congrès des Maires et Adjoints à Mamers, le 21 octobre 2023,
- Congrès National des Maires à Paris du 22 au 24 novembre 2023,
- Passation de commandement, le 25 novembre 2023.

Séance levée à 22h14 Maire Jean Paul HUBERT **Secrétaire de séance** Maire-Adjoint Jean Claude MARAIS